

Télédoc 796
120 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Philippe SAINT RAYMOND
Ingénieur Général des Mines

Téléphone : 01.53.18.50.53
Télécopie : 01.53.18.52.42
Email : philippe.saint-raymond@industrie.gouv.fr

Réf : PSR/PSR/07/08/2009

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DES TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
SESSION 2008**

Rapport du président du jury

Les concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'industrie et des mines ont eu lieu entre le 5 février 2008 (début des épreuves écrites) et le 10 avril 2008 (fin des épreuves orales). Le déroulement de ces concours n'a été marqué par aucun dysfonctionnement matériel ou organisationnel. Le nombre de candidats qui se sont inscrits a été important : 503 pour le concours externe, 23 pour le concours interne. Il faut noter en particulier que l'insertion dans le journal gratuit « 20 minutes » a eu un impact notable en matière de diffusion de l'information aux candidats potentiels. Cependant, les candidats qui se sont effectivement présentés aux épreuves écrites étaient en nombre nettement plus réduit : 98 pour le concours interne, 9 pour le concours externe. À l'issue des épreuves écrites, 52 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, et 7 au concours interne.

Ce concours est depuis 2006 officiellement du niveau bac + 2, entérinant ainsi un état de fait. Cela a entraîné la publication de nouveaux programmes, et une révision de la typologie des épreuves théoriques (mathématiques, physique, chimie) pour la mettre en accord avec les nouveaux programmes.

L'expérience de ce type d'épreuves a montré qu'elles étaient tout à fait accessibles pour les candidats ayant une formation scolaire récente dans la matière en cause, mais qu'elles étaient jugées ardues par ceux dont la formation était plus ancienne, même s'ils avaient alors acquis les connaissances nécessaires. Ainsi, un candidat sortant d'une maîtrise de physique peut avoir du mal à traiter un problème de mathématiques, pourtant parfois du niveau terminale. L'attention des candidats devrait être attirée sur la nécessité de rafraîchir en tant que de besoin leurs connaissances dans l'ensemble des matières figurant au programme. Inversement, des candidats déjà engagés dans la vie professionnelle ont su faire l'effort de révision nécessaire pour obtenir des résultats honorables aux épreuves théoriques. Les candidats du concours interne, dont certains exerçaient des métiers qui leur fournissaient l'occasion de pratiquer les matières faisant l'objet du concours, n'ont pas eu en général trop de difficultés à affronter les épreuves proposées.

L'écrit du concours comprenait également une épreuve de rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire. Cette épreuve a été assez discriminante. Certains candidats n'ont pas su équilibrer leur temps entre la prise de connaissance du dossier et la rédaction de la synthèse, présentant ainsi finalement un travail inachevé. La rédaction de rapports écrits est une part importante de l'activité d'un technicien supérieur de l'industrie et des mines ; le jury a été indulgent quant à l'attribution de notes qui auraient pu être éliminatoires, mais il tient à rappeler qu'on ne saurait être admis au concours de technicien supérieur sans une aptitude minimale à la synthèse et à la rédaction.

À l'oral, la compétence des candidats en physique et chimie, bases du métier de technicien supérieur de l'industrie et des mines, a pu être testée plus précisément. Les résultats obtenus par les candidats déclarés admissibles ont en règle générale confirmé ceux qui avaient été obtenus à l'écrit dans les mêmes matières.

L'épreuve d'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la personnalité des candidats et leur motivation. À ce stade des épreuves, le jury attend des candidats qu'ils fassent un effort de présentation personnelle, et qu'ils montrent un certain intérêt pour le métier pour lequel ils postulent – ce qui suppose à tout le moins qu'ils se soient un peu renseignés sur ce métier. Plusieurs notes éliminatoires ont été données à cette épreuve, correspondant à des cas où soit la motivation du candidat et l'intérêt qu'il portait à son éventuel futur poste apparaissaient très faibles, soit la personnalité du candidat paraissait inadaptée aux nombreux contacts extérieurs que comporte le métier de technicien supérieur. Il pourrait être utile de rappeler aux candidats qu'il serait bon qu'ils se documentent sur les métiers de technicien supérieur de l'industrie et des mines, par consultation des sites internet du ministère (ce qui est fréquemment pratiqué) et par contact direct avec des agents d'une DRIRE (ce qui est plus rare).

Au final, 33 candidats ont été déclarés admis sur la liste principale au concours externe, et 4 au concours interne, ce qui correspond au nombre de postes mis au concours. Pour ne pas courir le risque d'admettre des candidats d'un niveau trop tangent dans les matières scientifiques de base, le jury a placé la barre légèrement au-dessus de la moyenne, ce qui a laissé encore la possibilité d'inscrire sur des listes complémentaires 8 candidats du concours externe, et 3 du concours interne.

L'ingénieur général des mines
Président du jury

Philippe SAINT RATMOND